

Dossier de Presse

ISDU à Sainte-Marie entre incohérences et mensonges !

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes ici aujourd'hui pour dénoncer une décision qui bafoue la volonté des habitants de Sainte-Marie : l'implantation d'un ISDU (Installation de Stockage de Déchets Ultimes) dans notre commune, une décision imposée par le SYDNE, par les élus de la CINOR et de la CIREST, et par 9 communes, à l'exception d'une : la nôtre et sans tenir compte de l'avis des Sainte-Mariens.

OUI, nous reconnaissons l'urgence de trouver des solutions durables pour la gestion des déchets.

OUI, Sainte-Suzanne a largement contribué à cet effort.

Mais il faut dire les choses clairement : **Sainte-Marie a aussi déjà donné !**

Depuis 2010, la station d'épuration du Grand Prado, installée à Sainte-Marie, traite les eaux usées de **185 000 habitants** de Saint-Denis et de Sainte-Marie. Promis comme un projet de haute qualité environnementale, cette station a plongé les habitants de Duparc et de La Mare dans un calvaire olfactif pendant plus de 10 ans. Ce n'est qu'après une longue lutte que la situation a enfin été maîtrisée.

De plus, l'aéroport Roland-Garros, qui bénéficie à l'ensemble de l'île, se trouve sur notre territoire. Il a nécessité la destruction complète

d'un quartier de Sainte-Marie, Maperine, et continue de causer des nuisances sonores importantes à des milliers de nos concitoyens depuis plus de 50 ans.

Et cela ne va qu'empirer : l'aéroport prévoit de passer de 2 à 3 millions de passagers dans les prochaines années.

Sainte-Marie a déjà payé un lourd tribut !

Aujourd'hui, on nous impose un centre de déchets qui va affecter notre qualité de vie, mais sans prendre en compte ce que nous avons déjà enduré. C'est **inadmissible** et montre un **profond mépris** pour notre commune et ses habitants.

Je rappelle que dès le mois de décembre 2023 je m'étais opposée à ce projet alors même que le maire de Sainte-Marie Richard Nirlo avait donné son accord, avant de se rétracter. Mais je note au passage que malgré de changement d'opinion, Richard Nirlo et sa majorité ont été de bien piètres avocats des intérêts des Sainte-Mariens !

Mais qui est derrière le Sydne ? Qui prend ces décisions ?

Il est important que les citoyens mettent des visages et des noms sur ce syndicat !

1) A Sydne on retrouve des élus de **neuf communes, du moins on**

devrait : Vous avez des maires et des représentants de maires,

- 3 adjoints de la maire de St-Denis Mme Bareigts,
- 3 élus du maire de Ste-Suzanne Maurice Gironcel,
- le maire de St-André Joé Bédier
- le maire de St-Benoit Patrice Selly,
- le maire de Bras-Panon Jeannick Atchapa,
- le représentant du maire de Ste-Rose,
- le représentant du département et de la région.

2) Vous remarquerez qu'il y a une commune qui est exclue ! Ste-

Marie n'a pas de représentants ! Les élus de Sainte-Marie ont été **exclus** des instances décisionnelles du SYDNE depuis les élections de 2022. Cela prouve le mépris pour la démocratie locale et pour la voix des Sainte-Mariens. Pourquoi ?

Au-delà du fonctionnement trouble de Sydne, (déli de démocratie, mépris de la population d'une plus petite ville) je veux démontrer que sous prétexte de "responsabilité partagée", on nous demande d'accepter des **déchets alimentaires**, sources d'odeurs insupportables !

On nous dit que c'est un ISDU : installation de stockage de déchets ultimes. On nous dit également que les déchets ultimes ne dégagent pas d'odeurs !

Si les déchets ultimes ne dégagent pas d'odeurs (ce qui est vrai) pourquoi vouloir implanter cet ISDU loin des habitations ?

Parce qu'au final c'est un des critères qui a fait que les sites de St-Benoit n'ont pas été retenus ! Mais s'il n'y a pas d'odeurs, Saint-Benoît pouvait également accueillir cet équipement !

Voilà une première incohérence !

Le centre d'enfouissement de Bel-Air sera fermé en 2028, au moment où est supposé ouvrir l'ISDU, qu'advient-il des déchets organiques qu'on n'aura pas pu transformer ?

Il faudra bien les enfouir ?

Voilà pourquoi le SYDNE veut 20 ha de terrain pour construire l'équipement et de façon plus large 60 ha notamment pour réaliser un aménagement paysager ? **Voilà notre Deuxième incohérence !**

Le PRPGD a défini un volume à l'enfouissement de 70 000 t/an pour toute La Réunion. **Mais le SYDNE poursuit la Région et réclame un tonnage supérieur à celui qui lui a été attribué.**

Pourquoi réclamer 70000t/an quand la loi vous impose 25 000t/an !

Quelles est la volonté réelle, la stratégie réelle de SYDNE ?

SYDNE a l'intention de continuer d'enfouir, d'enfouir encore, et d'enfouir encore plus malgré la LOI !

C'est un comportement irresponsable et cela malgré les conséquences désastreuses pour la santé et pour le porte-monnaie des familles !

La loi AGEC de 2021 est très claire !

En 2035 TOUTES LES REGIONS FRANCAISES, toutes les régions, sans exception, devront limiter leur taux d'enfouissement à 10%!

Soit 25 000t/an pour le SYDNE ! Mais eux réclament 70 000t à l'enfouissement par an !

Quand Sydne nous dit qu'il agit pour la protection de l'environnement et pour notre avenir, il n'en n'est RIEN !

Tout nous démontre leur volonté de poursuivre l'enfouissement, sans tenir compte de la Loi AGEC ! La loi qui est là pour nous protéger, protéger notre environnement, protéger notre santé, protéger notre avenir !

Nous avons la certitude que cet ISDU ne sera pas uniquement un centre de traitement des déchets ultimes. Il est évident que d'autres types de déchets y seront également enfouis, notamment des déchets organiques qui sont la principale source de mauvaises odeurs. La surface demandée nous indique que c'est un gros équipement, le volume à l'enfouissement réclamé indique également que la tendance va continuer.

J'en veux également pour preuve le communiqué du Maire de Saint-Benoît. Je cite : Comme annoncé par le Sydne, **le futur ISDU qui doit prendre le relais de l'actuel centre d'enfouissement de Bel-Air à Sainte-Suzanne, en 2028**, sera finalement installé dans les hauts de Sainte-Marie. Les Bénédictines et Bénédictins peuvent désormais être rassurés : il n'y aura pas de centre d'enfouissement à

Saint-Benoît.

Aujourd'hui, Daniel ALAMELOU, élu de Sainte-Suzanne, de la Cinor nous dit que ce centre d'enfouissement n'émettra pas de nuisances, qu'il n'y aura pas d'odeurs. Mais je vous demande, qui peut encore y croire ? Nous savons tous ce qui se passe à Sainte-Suzanne ! Toute la zone de Terrain Elisa, Ravine coco, Chiendent, Montée Sano, Grande Montée, Beauséjour sera impacté !

Sincèrement comment faire confiance à des gens qui ont échoué jusqu'à maintenant ?

Je vous rappelle le scandale du CSR, la fameuse combustion solide de récupération ! Une fois que les déchets sont triés, certains sont valorisés comme les papiers, les cartons, les plastiques mais d'autres sont transformés et deviennent du CSR ! Ce CSR est destiné à être brûlé pour entrer justement dans le mix énergétique !

Qu'est-ce qu'a fait SYDNE avec ce CSR ?

Et bien il a fait payer aux familles le traitement des déchets afin de les transformer en CSR puis a enfoui le CSR ! Il ne l'a pas brûlé, il l'a enfoui ! Car la chaudière pour le brûler n'a pas été construite à temps, ils viennent de poser la première pierre ! Une vraie gabegie financière !

C'est un double scandale : financier et environnemental !

C'est aussi ce qui a provoqué la saturation rapide du centre d'enfouissement de Bel air, car au lieu d'être brûlé, le CSR est enfoui donc prend de la place ! Environ 30 000 tonnes de Csr sont produites chaque année. Je n'ose demander combien de dizaines de millions, cette incompétence a coûté aux habitants de la Cinor et de la Cirest !

C'est à ces gens qu'il faudrait faire confiance !

Je vous rappelle également le scandale des poubelle marrons ! **Sainte-Marie est déjà la poubelle des poubelles marrons, là encore plus de 2 millions d'euros des familles, dépensés ! Et vous voudriez qu'on fasse confiance à ces incompetents ?**

Alors quand Mr Alamélou appelle à la responsabilité de tout un chacun, moi je l'invite, j'invite tous les élus des communes membres de SYDNE, j'invite tous les maires à agir en tant qu'élus responsables! En respectant la loi, En respectant la démocratie et surtout en disant la vérité à leurs habitants et tout particulièrement aux Sainte-Mariens !

Car Il ne suffit pas, face aux caméras de s'agiter, d'être des porte-étendards de la cause environnementale !

- d'organiser la marche pour le climat
- de s'inscrire dans le programme Ambition planète
- d'être à la tête de l'Agence Régionale de la Biodiversité

Et puis quand les caméras sont éteintes on ne respecte pas la loi, la loi qui est là pour protéger les citoyens, pire on veut une dérogation, une façon de dire, que la santé des réunionnais compte moins que celle des Français de l'Hexagone ! Il faut être cohérent avec soi-même !

Alors oui Sainte-Marie refuse de devenir la poubelle des autres communes !

A l'ère de la démocratie participative, où de façon générale on interroge les citoyens sur les équipements d'une telle ampleur, pourquoi ne pas avoir lancé une consultation citoyenne ?

Nous disons **NON** à ce projet imposé, et nous appelons au **respect de la démocratie** et de la **dignité** de nos habitants.

Nous disons **Non**, aux **conséquences sur notre santé et sur la santé de nos enfants** ! La maire de Saint-Denis mettait en avant la santé

des enfants dans son projet d'école du bonheur. Est-ce à dire que la santé des enfants de Saint-Denis est plus importante que celle des enfants de Sainte-Marie ?

Nous appelons le SYDNE d'arrêter de miser sur l'enfouissement et d'aller vers un meilleur traitement et une meilleure valorisation des déchets, de déployer un vrai programme d'éducation auprès des familles, de les accompagner sur le geste de tri, pas seulement par une campagne de communication mais en mettant en place une brigade d'agents formés qui iront expliquer aux familles pourquoi il est essentiel de changer de comportement ! Une autre voie est possible !

Nous **déposerons un recours** contre cette décision inacceptable, et nous continuerons à nous battre pour préserver la qualité de vie de notre commune.

CE QUI EST CLAIR :

1. L'extension d'enfouissement demandée par Sydne est impossible et aberrante et Sydne le sait et avance masquer et ne nous dit pas tout pour masquer ses manquements :

a. Il sait depuis le début que la capacité maximale d'enfouissement de La Réunion c'est 70 000 T au titre de la loi AGEC et qu'il ne peut pas avoir pour lui seul la totalité de la capacité de La Réunion.

b. Il n'a pas su négocier avec Suez une technologie lui permettant de diminuer le taux de rebus (50% : pour 70 000 T valorisé en énergie, 70 000 T enfoui).

c. Il n'a qu'à se remettre à la table des négociations avec Suez.

2. Mais finalement ce recours c'est un bien pour un mal car ça permet de reposer bonnes questions et de régler les sujets centraux qu'on reporte :

a. Il faut revoir les technologies mobilisées par les industriels tant au Nord qu'au Sud, pour diminuer l'enfouissement et valoriser en toute sécurité nos déchets,

b. il faut Accompagner les filières de valorisation : ex arrêter de brûler le plastique et le valoriser, idem pour carton etc...

Ex on importe 15 000 T de plastic / an pour embouteiller les boissons à la Réunion sans compter celles qu'on importe, quelle filière pour le plastic !

c. Il faut définir un plan d'actions réalistes et opérationnels (avec des moyens) des politiques d'abaissement des déchets (dont les commerces), comme par exemple les bacs marrons (pour déchets organiques, emballage...). Car si on ne veut pas enfouir les déchets, alors on doit responsabiliser (consignes, etc...). etc.

Moi je m'engage à éviter que soit imposé aux citoyens de Sainte Marie, un centre d'enfouissement, qu'on peut éviter de toute évidence, si on a le courage de traiter ces questions, et en exigeant des réponses de l'ensemble des parties prenantes (Etat, Région, Syndicats, Industriels...) et à ce que la puissance publique reprenne en main le destin de La Réunion et ne soit pas à la botte des décisions des industriels.

Merci à toutes et à tous.

Céline SITOUZE

Présidente de La Réunion Citoyenne

06 92 07 16 77